

# **CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2013**

**À LA SALLE DES MARIADOULES À ARAN**

(Ouverture à 17h00 - Clôture à 19h25)

TABLE DES MATIERES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2013	5
5. PRÉAVIS N° 25/2013 – AUGMENTATION DE LA TAXE DE SÉJOUR	5
6. PRÉAVIS N° 26/2013 – IMMEUBLE CHEMIN DE VILLETTE 1 À VILLETTE : RÉNOVATION ET TRANSFORMATION DE L'APPARTEMENT DU VIGNERON – DEMANDE DE CRÉDIT	6
7. PRÉAVIS N° 27/2013 – BUDGET 2014	6
8. PRÉAVIS N° 28/2013 – AUGMENTATION DU PLAFOND DE CAUTIONNEMENT	18
9. DÉPÔT D'UN POSTULAT AU SUJET D'UNE ÉTUDE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX ET DE SA POLITIQUE Y RELATIVE	18
10. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASCL	20
11. ELECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES FINANCES	20
12. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	21
13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	23

Mme Brigitte Leprovost, Présidente du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux, ainsi qu'à MM. Alain Hersperger, boursier et Pierre-Alain Genton, huissier.

Elle salue également la présence de la presse, Mme Nina Brissot, Rédactrice en Chef du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du Courrier et les quelques personnes dans les rangs du public.

**1. APPEL NOMINAL**

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	62 Conseillers communaux selon la liste de présence	<b>62</b>
ABSENTS EXCUSÉS :	MM. Christian Fiaux, Louis Fonjallaz, Luc Massy, Patrick Riesen et Jean-Christophe Schwaab	5
TOTAL :		67

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

En préambule, la Présidente souhaite apporter deux adjonctions à l'ordre du jour après les points 8 et 9, suite au dépôt d'un postulat sur l'étude du patrimoine immobilier de Bourg-en-Lavaux, ainsi qu'à la démission de M. Jean Micol de la Commission des finances, comme suit :

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2013
5. Préavis n° 25/2013 – Augmentation de la taxe de séjour
6. Préavis n° 26/2013 – Immeuble Chemin de Villette 1 à Villette : Rénovation et transformation de l'appartement du vigneron - Demande de crédit
7. Préavis n° 27/2013 – Budget 2014
8. Préavis n° 28/2013 – Augmentation du plafond de cautionnement
9. Dépôt d'un postulat au sujet d'une étude du patrimoine immobilier de la commune de Bourg-en-Lavaux et de sa politique y relative
10. Nomination des membres du Conseil intercommunal de l'ASCL
11. Election d'un membre à la Commission des finances
12. Communications municipales
13. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour modifié est adopté, à l'unanimité.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

#### Au courrier :

- Le 30 octobre de la SVHA (Société vaudoise d'histoire et d'archéologie), une invitation à un colloque le samedi 23 novembre 2013 de 8h45 à 17h30, à la salle Davel de Cully sur « Les Communes, une entité en mutation ».
- Le 5 novembre, la démission de Mme Carole Chesaux du Conseil communal, pour raisons personnelles.
- Le 6 novembre de Promove, l'invitation à la Présidente au cocktail dînatoire du jeudi 28 novembre dès 18h30, au Casino Barrière de Montreux.
- Le 11 novembre, la démission de M. Cyril Grin du Conseil communal pour raison de déménagement dans une autre commune.
- Le 25 novembre, invitation à la Présidente pour le vernissage de l'exposition du projet lauréat du concours pour la construction d'un bâtiment scolaire et d'une UAPE à la grande salle de Puidoux, à 17h30.
- Les séances 2014 du Conseil communal sont fixées comme suit :

Lundi 17 mars 2014 à 20h
Lundi 12 mai 2014 à 20h
Lundi 30 juin 2014 à 20h
Lundi 27 octobre 2014 à 20h
Vendredi 5 décembre 2014 à 17h

Les séances devraient en principe toutes avoir lieu à Aran.

#### Scrutin du 24 novembre 2013 - Votations fédérales

1. *Initiative populaire du 21 mars 2011 "1:12 - Pour des salaires équitables"*  
Refusée par 1'521 voix contre 614
2. *Initiative populaire du 12 juillet 2011 "Initiative pour les familles: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants"*  
Refusée par 1'533 voix contre 580
3. *Modification du 22 mars 2013 de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière, LVA)*  
Refusée par 1'338 voix contre 781

Taux de participation de Bourg-en-Lavaux : env. 65%

**Prochain scrutin** : 9 février 2014.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2013**

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

M. J.-L. Bandini : A la page 9, intervention de M. M.-H. Noverraz, lire « Il **abonde** (et non abandonne) dans le sens de M. Badoux ».  
A la page 16, à la fin de l'intervention de M. S. Crosa, lire : « ...ou **étions-nous trop** optimistes au départ ? ».  
A la page 20, intervention de M. le Municipal Y. Kazemi, lire : ...la **nomination** de 10 représentants (et non la dénomination) au Conseil intercommunal...».

Mme la Présidente : A la page 21, intervention de M. le Syndic, lire « A l'Auberge du Raisin, il **n'y a** pas de changement de gestion mais simplement un changement de Chef qui **était employé** à l'hôtel de la Gare de Lucens précédemment. »

La parole n'est plus demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**5. PRÉAVIS N° 25/2013 – AUGMENTATION DE LA TAXE DE SÉJOUR**

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

**CONCLUSIONS****LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- vu le préavis n° 25/2013 de la Municipalité du 14 octobre 2013 ;
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

par 56 voix (à l'unanimité)

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder à l'augmentation de la taxe de séjour dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, comme suit :

CHF 2.50 à CHF 3.50 pour les hôtels  
CHF 2.00 à CHF 3.00 pour les chambres d'hôtes.

**6. PRÉAVIS N° 26/2013 – IMMEUBLE CHEMIN DE VILLETTE 1 À VILLETTE : RÉNOVATION ET TRANSFORMATION DE L'APPARTEMENT DU VIGNERON – DEMANDE DE CRÉDIT**

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

**CONCLUSIONS****LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- vu le préavis n° 26/2013 de la Municipalité du 28 octobre 2013 ;
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

par 56 voix (à l'unanimité)

- 1. **D'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 138'700.00 (cent trente-huit mille sept cents francs) pour la rénovation et la transformation de l'appartement du vigneron-tâcheron sis au chemin de Villette 1 à Villette ;
- 2. **De laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
- 3. **D'amortir** l'investissement sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 9'300.00 par année, (chapitre 34501), le 1<sup>er</sup> au budget 2015.

**7. PRÉAVIS N° 27/2013 – BUDGET 2014**

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est pas procédé à sa relecture.

La Présidente passe le budget dicastère par dicastère par rapport à la brochure.

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, pages 10 à 16**

La Présidente rappelle les amendements proposés par la Commission des finances :

Compte n°	Libellé	Projet budget 2014	Amendement	Budget amendé 2014
<b>151.318.500</b>	Sécurité et stationnement (festival de Cully-Jazz)	120'000	-10'000	110'000
<b>152.365.910</b>	Subventions aux sociétés	80'000	-10'000	70'000

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Bandini : Au compte 151.365.310 « Frais du festival à charge de la commune », les comptes 2012 représentent CHF 20'454.85, alors que le budget prévoit CHF 10'000 en 2014, qu'en est-il ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Lors du début des négociations avec le festival jazz, la Municipalité a repris un certain nombre de postes et clarifié les charges entre la Municipalité et le festival. Par exemple, la Municipalité payait l'intégrité du nettoyage des toilettes. Or, maintenant, on paie le nettoyage le matin, par contre, lorsque le festival commence, c'est au festival de prendre la relève. C'est ce genre de réglage qui explique cette diminution.

M. R. Emery : Au compte 152.365.910 « Subventions aux sociétés », il estime que ce que la Commission des finances propose est contradictoire par rapport à la volonté d'augmenter de 4 points les impôts, puisque la commune s'est engagée à faire beaucoup pour la jeunesse. Il serait intéressant qu'on continue à la soutenir.

M. JP. Demierre, Municipal : L'économie de CHF 10'000 provient d'une proposition de la Municipalité. L'année dernière, pour la jeunesse de Grandvaux, on a budgeté CHF 10'000 ; comme elle organise sa fête tous les 2 ans, on a économisé CHF 5'000 et sur d'autres sociétés locales, on a mal évalué la situation, par conséquent, cela ne péjore personne.

Mme A.-V. Wiget : Au compte 160.365.301 « Contribution SPBMC », elle demande pourquoi dans les explications il est marqué « retour de 50% des taxes de séjour », car elle ne comprend pas le calcul, puisque les taxes de séjours hôteliers et résidences secondaires représentent CHF 114'000. Elle demande aussi que signifient les intérêts passifs au compte 160.322.300 ?

M. JP. Demierre, Municipal : Le montant de CHF 3'000 est relatif à leurs propres taxes de séjour, selon une convention signée avec l'ancienne commune de Cully. Le retour de 50% des taxes de séjour ne concerne que la SPBMC.

M. le Boursier : Concernant le montant de CHF 800 représentant les intérêts passifs, il mentionne le tableau des emprunts, à la page 73 et explique que le total des intérêts budgetés pour 2014 est réparti en fonction des amortissements obligatoires. Dans tous les chapitres où des amortissements existent, il y a forcément des intérêts passifs. Dans

ce cas précis, comme on n'a que CHF 2'700 d'amortissement du kiosque, les intérêts passifs sont faibles.

M. J.-L. Bandini : Au compte 160.365.300 « Contribution à Montreux-Vevey Tourisme », le montant de CHF 136'000 lui paraît trop élevé, vu qu'on a modifié la façon de travailler, puisqu'on va collaborer avec Mobilis et que le système avec Riviera Tourisme ne donnait pas satisfaction. Va-t-on maintenir le montant de CHF 136'000 ?

M. JP. Demierre, Municipal : Il s'agit d'une convention signée avec Vevey-Montreux Tourisme pour 5 ans. 2014 représentera la 3<sup>ème</sup> année et cela n'a rien à voir avec Mobilis et le préavis sur la taxe de séjour. Il s'agit d'une clé de répartition des communes sous l'égide de MVT.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

L'amendement sous n° **151.318.500** proposé est accepté par 56 voix (à l'unanimité).

L'amendement sous n° **152.365.910** proposé est accepté par 52 voix et 4 contre.

**Au vote, les comptes amendés du dicastère Administration générale sont acceptés  
par 56 voix (à l'unanimité)**

## **2. FINANCES, pages 17 à 19**

La Présidente rappelle l'amendement proposé par la Commission des finances :

<b>Compte n°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Projet budget 2014</b>	<b>Amendement</b>	<b>Budget amendé 2014</b>
<b>210.330.100</b>	Défalcations – Pertes sur débiteurs	200'000	-50'000	150'000

La discussion est ouverte.

M. Ph. Mäder : Il demande un éclaircissement sur le calcul du point d'impôt. On a passé d'un point d'impôt de CHF 246'000 au budget 2012 à CHF 263'000. Qui détermine ce point d'impôt ?

M. J.-P. Haenni, Municipal : C'est la masse d'impôts divisée par le taux qui détermine la valeur du point d'impôt.

M. J.-L. Bandini : Concernant le budget 2013, on a un revenu d'impôt de CHF 18'355'200 et comme on se situe près de la fin de l'année, il aimerait savoir quelle est la situation actuelle ?

M. le Boursier : Il a fait une estimation aujourd'hui et on aura probablement une bonne surprise avec une somme estimée à CHF 700'000 en plus.



La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

L'amendement sous n° **210.330.100** proposé est accepté par 56 voix (à l'unanimité).

**Au vote les comptes amendés du dicastère Finances sont acceptés  
par 56 voix, à l'unanimité.**

### **3. DOMAINES ET BATIMENTS, pages 20 à 39**

La discussion est ouverte.

Mme V. Hill : Elle demande un éclaircissement sur la clé de répartition des imputations internes de conciergerie, car il existe des variations assez élevées par rapport à l'année dernière.

M. G. Hauert, Municipal : La clé de répartition a été revue, car le gérant technique, M. Eggenberg, faisait partie des concierges. Aujourd'hui, la clé de répartition est plus ciblée et proche de la réalité.

M. J. Potterat : Au compte 35303.390.100 « Imputation interne – Conciergerie » de la Grande salle à Grandvaux, le montant au budget double par rapport aux comptes 2012. Quelle en est la raison ?

M. G. Hauert, Municipal : Le motif est qu'il y a davantage de locations à Grandvaux. L'ancienne salle du Conseil est louée pour la gym et la grande salle est très demandée actuellement. Les valeurs 2012 ont été sous-estimées.

M. J.-L. Bandini : Il constate avec surprise que les bâtiments du patrimoine financier de Grandvaux sont, parmi les 5 villages, les seuls qui ne couvrent pas leurs coûts. Par exemple, l'ancien bâtiment administratif enregistre CHF 27'200 de charges pour CHF 72'800 de locations, alors que l'Hôtel du Monde enregistre CHF 54'800 de charges pour CHF 73'500 de locations. Le caveau Corto, quant à lieu, enregistre CHF 52'300 de charges pour CHF 8'000 de locations. Par conséquent, le chapitre Bâtiments de Grandvaux au total coûte CHF 327'400 en charges pour CHF 267'800 de revenus. Il conseille de se pencher là-dessus et de voir de quelle manière on pourra équilibrer les comptes.

M. G. Hauert, Municipal : Il est vrai que certains bâtiments à Grandvaux sont assez récents et il y a un gros amortissement en cours. Dans les autres villages, les amortissements sont pratiquement amortis, d'où la différence.

Mme C. Bugnon-Grand : Elle s'étonne des frais de conciergerie, car les bâtiments, par exemple, la Maison de Ville à Cully, la Préfecture, l'ancienne maison de commune à Epesses et l'ancien collège des Monts à Grandvaux

sont ceux dont les frais de conciergerie représentent le taux le plus élevé, variant entre 28 et 35%, ce qui est énorme par rapport aux autres bâtiments qui comportent des locations où les frais de conciergerie représentent entre 3 et 9%.

M. G. Hauert, Municipal : En principe, le concierge doit se déplacer pour certains bâtiments qui engendrent des frais supplémentaires par rapport au travail à faire, comme l'ancienne maison de commune à Epesses et l'ancien collège des Monts à Grandvaux. En ce qui concerne la Maison de Ville et la Préfecture à Cully, dès le mois d'avril, l'Etat reprendra la conciergerie.

M. P.-A. Grandchamp : Il a une remarque concernant les achats de combustible, car on a voté l'adoption du préavis relatif à l'achat d'une nouvelle chaudière dans le bâtiment de Chenaux et il constate CHF 0.- sur le compte, alors que CHF 500.- étaient prévus au budget 2013.

M. G. Hauert, Municipal : Avant, il s'agissait d'un chauffage électrique ; les locataires paient leurs propres frais de chauffage.

M. J.-C. Dunant : Il a une remarque par rapport au parking du Bougnon. Par expérience, il sait que les parkings sont facilement rentables et remarque que les charges surpassent les revenus. Ce parking est doté d'un ascenseur et enregistre CHF 8'700.- annuels de sécurité (location du système de surveillance et ligne téléphonique de surveillance). Qu'en est-il ?

M. G. Hauert, Municipal : Le système de sécurité a été installé dans les années 2002 à Grandvaux, car on a dû déplorer beaucoup de vandalisme dans ce parking. Quant aux coûts, il y a eu de gros frais d'étanchéité et de réfection de peinture il y a 2 ans ; beaucoup de places de parc sont publiques, donc non payantes.

M. J.-C. Dunant : Il propose d'optimiser les abonnements.

*(Arrivée de M. Daniel Gay à 17h35)*

M. P. Scalfaro : Il est perplexe de constater que, dans un des postes importants des finances de la commune, on est à perte, alors qu'on se trouve dans une des régions les plus chères de Suisse en termes d'immobilier. Y a-t-il un projet de réflexion pour améliorer ce rapport charges/revenus ?

M. G. Hauert, Municipal : Il évoque le point 9 de l'ordre du jour relatif au postulat. Ce sera intéressant de faire une étude par rapport aux bâtiments rentables ou pas et aux terrains. On ne peut pas augmenter les anciens loyers sans envisager de travaux.

M. J.-L. Bandini : Il aimerait rappeler que le parking du Bougnon est la seule possibilité pour les habitants du village de parquer. Il faut savoir que les places de parc publiques sont gratuites et celles privées coûtent CHF 80.- par mois, ce qui est raisonnable, contrairement à Riex qui a construit un parking privé. A l'époque, il y a eu des contraintes du canton, étant donné qu'une partie du parking se trouvait sous la route cantonale et qu'il était interdit de demander un paiement. Ce serait une aberration pour Grandvaux si le parking du Bougnon était payant.

La parole n'est pas demandée, La Présidente passe au vote.

**Au vote les comptes du dicastère Domaines et Bâtiments sont acceptés tels que présentés par 55 voix et 2 abstentions.**

#### **4. TRAVAUX, pages 40 à 48**

La discussion est ouverte.

M. M. Duboux : Au compte 431.311.411 « Brosses de routes – Leasing », il s'agit, selon les explications, d'un remplacement de la balayeuse actuelle par un contrat de leasing. On en a une qui fonctionne à merveille, car elle vient d'être expertisée. Est-ce nécessaire de la changer ?

Mme N. Gross, Municipale : Elle explique que la dernière facture de la balayeuse, montrant quelques signes de fatigue, s'élève à CHF 35'000. Etant donné que tous les villages attendent qu'on balaye au moins une fois par semaine, la Municipalité a décidé d'acquérir une nouvelle balayeuse en leasing qui présente des avantages en cas de changement de pièces.

Mme V. Hill : Au compte 430.314.210 « Entretien courant – Déneigement » prévu à CHF 120'000 d'où une augmentation de CHF 25'000 par rapport à 2012, elle demande si cette augmentation présage un hiver rigoureux ?

Mme N. Gross, Municipale : La Municipalité espère pouvoir se passer du canton, étant donné qu'elle possède de vieux véhicules qui peuvent déneiger. Cette année encore, on requiert l'assistance de Métraux Transports qui fait la Route du Signal. A l'avenir, on espère ne plus avoir recours à Métraux, mais utiliser les propres ressources, soit la voirie, y compris dans les hauts de la commune, selon les conditions météorologiques.

M. P. Humbert : Au compte 450.352.600 « Frais GEDREL », il demande si le transport du papier qui double est dû à la réalité du moment ? Cela signifierait-il qu'il existe un fort report des vieux sacs à ordures sur le

papier qui devrait compenser une partie, malgré la suppression des collectes au porte à porte ?

Il demande ensuite, concernant les réseaux d'égouts, si la participation de la STEP de Lutry a été oubliée puisqu'elle était à zéro au budget 2013 (compte 460.352.600 « Participation STEP Lutry »)? Si tel est le cas, comment se fait-il qu'on ne voie pas la participation de Treytorrens, puisque certaines parties de la commune de Puidoux paient à Bourg-en-Lavaux ?

M. P. Chollet, Municipal : Concernant les déchets, on enregistre 44% de moins dans les déchets ménagers (sacs blancs) et il y a eu un très gros report qui s'est fait sur le papier, notamment grâce aux bennes à disposition dans les éco-points et sur les déchets compostables.

Jusqu'à maintenant, on essayait de couvrir les frais de transport et de revalorisation du papier. La masse de papier augmente tellement que le prix du papier chute (offre et demande). Affaire à suivre ces prochaines années.

Quant à la STEP de Lutry, on est informé avant des transformations et des améliorations pour proposer un éventuel montant au budget. Au budget 2013, le poste a passé à zéro par inadvertance.

M. le Boursier : Il explique que la Municipalité refacture à Treytorrens, probablement sous « Recettes diverses ».

M. S. Crosa : Il est surpris de constater qu'au compte 450.434.201 « Rétrocession périmètre de gestion », la commune a maintenu une recette de CHF 215'000. Il rappelle que lorsqu'on a voté le préavis sur la modification du règlement avec une discussion sur le montant de la taxe, un calcul avait été fait, basé sur les informations du moment, soit une diminution du tonnage des déchets à 40% les 4 premiers mois. Ce taux est-il maintenu et si c'est le cas, compte tenu du prix à la tonne et d'une estimation faite à plus de CHF 330'000, pourquoi le montant de CHF 215'000 figure au budget 2014 ?

M. P. Chollet, Municipal : On a pu établir un budget sur 8 mois. Il explique que dans le décompte final 2013, il ne sait pas combien la commune sera payée à la tonne. L'estimation a été faite sur CHF 350.- la tonne. Cela devrait osciller entre CHF 300 et 400 la tonne. Il suggère de rester prudent quant à cette rétrocession. Cela se saura en janvier 2014, lorsque les périmètres auront bouclé leurs comptes 2013.

M. B. Rufi : Au compte 450.434.208 « Facturation au poids – Resto/entrepr. », il explique que la recette pour les restaurants et les entreprises se retrouve dans une position distincte et fait l'objet d'une facturation directe de la commune. Cette recette s'ajoute aux CHF 215'000 de rétrocession, ce qui représente une somme de CHF 290'000.

La parole n'est plus demandée, La Présidente passe au vote.

**Au vote les comptes du dicastère Travaux sont acceptés tels que présentés par 57 voix, à l'unanimité.**

#### **5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES, pages 49 à 52**

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Bandini : Au compte 521.365.300 « Camps d'été et d'hiver », on passe de CHF 31'000 aux comptes 2012 à CHF 65'000 au budget 2014. Qu'en est-il ? S'agit-il d'obligations ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Il s'agit d'une écriture comptable, car plus bas, il existe une recette de CHF 32'000 comme participation des parents.

La parole n'est plus demandée, La Présidente passe au vote.

**Au vote, les comptes du dicastère Instruction Publique et Cultes sont acceptés tels que présentés par 57 voix, à l'unanimité.**

#### **6. POLICE, pages 53 et 54**

La discussion est ouverte.

Mme Ch. Lavanchy : Au compte 610.314.300 « Signalisation et prévention », elle demande pourquoi il existe une forte augmentation par rapport aux comptes 2012 ?

M. JP. Demierre, Municipal : Il s'agit d'une mise en conformité des panneaux, conformément à une loi fédérale. Cela a été repoussé d'une année par rapport au budget 2013.

Mme L. de Palma : Elle se désolé de cette augmentation qui semble ne jamais devoir s'arrêter. Elle souhaite toutefois apporter un élément positif en allant dans les sens de ce que la Commission des finances souhaite, à savoir obtenir un rapport des activités de l'APOL.  
Elle cite ensuite une intervention de la police en civil, au collège des Ruvines, qui a fait une perquisition cette semaine dans tous les sacs d'école des grands élèves du collège, de manière à pouvoir y trouver diverses substances plus ou moins dynamisantes, euphorisantes ou fatigantes, à choix. Ceci a trouvé un impact extrêmement positif d'une part, sur les petites classes et, d'autre part, sur les enfants en question qui ont été pincés et surtout sur leurs parents. Elle félicite les personnes concernées de cette initiative efficace.

M. M. Duboux : Aux comptes 610.427.200 « Redevances domaine public » et 610.435.600 « Refacturation services stationnements », il demande où sont les amendes que l'APOL encaisse ?

M. JP. Demierre, Municipal : Cette refacturation est faite lors d'auxiliaires au bord de la route ou lors de privés qui organisent une manifestation, le service de stationnement leur étant facturé.

Concernant les amendes, le montant est redistribué directement dans les comptes APOL. Les comptes 2013 de l'APOL seront probablement moins lourds que le budget, grâce à une prolifération des amendes radar. Il faut savoir que 20% de la population de Bourg-en-Lavaux participe au montant des amendes. Les 80% sont réglés par des conducteurs de véhicules en transit.

La parole n'est plus demandée, La Présidente passe au vote.

**Au vote les comptes du dicastère Police sont acceptés tels que présentés par 56 voix et 1 abstention.**

## **7. SECURITE SOCIALE, pages 55 et 56**

La discussion est ouverte.

Mme L. de Palma : Elle rebondit sur la remarque du rapport de la Commission des finances par rapport aux mesures nécessaires à prendre relatives à l'ARAJEL et demande si une réflexion va être lancée ou si quelques pistes se dessinent ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Il insiste sur la lecture corrigée des chiffres. Il s'agit de tenir compte du budget amendé et non des CHF 941'400 du budget 2013. C'est le 1<sup>er</sup> budget depuis l'existence de Piccolino qui est stable. On a réussi à maîtriser les coûts. Le travail sur la contribution des parents est en cours. Un nombre important de mesures rectificatives ont été faites, en termes d'horaires pour s'harmoniser avec les collègues d'ARAJEL. On verra des éléments positifs dans les comptes 2013. D'autres éléments comme le rabais de fratrie doivent encore être réglés.

M. B. Rufi : Il abonde dans le sens de M. Kazemi. La Commission des finances a constaté cette maîtrise des charges dans le budget 2014, mais cela reste un budget. L'objectif est de ramener la participation de la commune à 35%, tant lors de l'examen du budget 2013 que dans le préavis de février 2013. Aujourd'hui, la participation de la commune est à hauteur de 41%. Il a été accepté, dans le préavis de février, de constituer une provision de CHF 300'000 pour couvrir l'excédent par rapport aux 35%. Afin de respecter ce 35%, il existe dans le budget 2014 un prélèvement de CHF 125'000 dans les recettes. Il s'agit

d'une écriture comptable. La Commission des finances est persuadée que cette provision de CHF 300'000 sera épuisée d'ici fin 2014 et conseille à la Municipalité de porter une attention particulière aux chiffres.

M. Y. Kazemi, Municipal : Le Conseil doit avoir conscience du travail que cela représente et qui ne se fait pas en deux jours. Il lui demande de respecter les règles du jeu. Il y aura une situation plus claire dans les comptes 2013. On n'a pas estimé la part contributive des parents qui reste aléatoire.

Mme C. Bugnon-Grand : En qualité de membre du Comité de l'association Piccolino, elle souhaite évoquer que, malgré un énorme travail fait par la Direction, il existe un élément qui ne peut pas être chiffré une année à l'avance, c'est le revenu des parents. Plus les parents sont « pauvres », plus la part contributive de la commune est élevée.

*(Arrivée de MM. Yves Sesseli et David Gay à 18h20)*

M. P. Scalfaro : Etant donné que 74% représentent la facture sociale dans ce dicastère, il souhaite avoir un éclaircissement à ce sujet ? A quoi ce montant correspond-il et à quoi sert-il ?

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il explique que dans le budget 2014, on enregistre environ CHF 600'000 d'économie par rapport à la facture sociale et à la péréquation (remarque à la page 7 du budget).  
Lorsque des personnes n'ont pas les moyens de payer leur facture d'assurance maladie, c'est le canton qui les règle. Il faut savoir que la facture sociale cantonale représente CHF 1,2 milliard et les communes participent pour moitié, soit CHF 600 millions. Les communes participent également au déficit sur les transports publics et à l'entretien routier.

M. P. Chollet, Municipal : Pour compléter, il explique que la commune verse un montant global au canton et il est intéressant de voir sur le site Internet de l'Etat de Vaud comment la facture sociale est répartie par département.

M. le Syndic : Il rappelle que l'objectif final de l'UCV et le canton est de retourner la situation à hauteur de 1/3 - 2/3 de charges comme à l'époque. C'est le but des négociations.

M. Y. Kazemi, Municipal : Pour clore cet aspect, la facture sociale concerne 6 régimes différents (régimes aux personnes âgées, aux assurées maladie qui ont droit à des subsides, aux chômeurs en fin de droit, aux personnes handicapées, aux familles à faible revenu et aux jeunes).

La parole n'est plus demandée, La Présidente passe au vote.

**Au vote, les comptes du dicastère Sécurité Sociale sont acceptés tels que présentés  
par 59 voix (à l'unanimité).**

### **8. SERVICES INDUSTRIELS, pages 57 à 60**

La Présidente rappelle l'amendement proposé par la Commission des finances :

<b>Compte n°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Projet budget 2014</b>	<b>Amendement</b>	<b>Budget amendé 2014</b>
<b>811.331.150</b>	Amort. obligatoire – Prospection eau sout.	156'000	-56'000	100'000

La discussion est ouverte.

M. J. Johner : Il constate que les habitants de Bourg-en-Lavaux sont bien lotis, ainsi que les fournisseurs qui gagnent de l'argent sur le dos de la population. Les services industriels représentent un coût important pour la commune, toutefois leurs revenus sont relativement faibles, puisque seules l'électricité et l'eau rapportent quelque chose. Il aimerait savoir quels sont les éléments se rapportant au compte 820.411.200 « Redevance Romande Energie » et pour quelles raisons les services gaz et télé-réseau ne rapportent absolument rien ?

M. P. Chollet, Municipal : Le montant de CHF 160'000 de redevance est une décision prise par le Conseil d'Etat, puisqu'on met à disposition le terrain communal ou le domaine public pour faire transiter l'électricité. Chaque utilisateur paie une redevance de CHF 0.07 par Kw/h. Dans la facture d'électricité, il y a maintenant la redevance communale et la redevance cantonale.  
Quant aux services du gaz et de télé-réseau, il s'agit de sociétés indépendantes qui s'occupent de la distribution du gaz par leurs propres infrastructures et la commune n'a rien à voir et ne paie rien. De même pour le télé-réseau.

M. M. Duboux : Au compte 811.311.500 « Achat de véhicules » et au compte 811.480.100 « Prélèvement Fonds véhicules », le montant de CHF 40'000 n'est prévu qu'au budget 2014 et non sur celui de 2013 qui était à CHF 0.00. Qu'en est-il ?

M. J.-P. Haenni, Municipal : Le véhicule qu'on va changer est celui de M. Grandchamp qui est plus que fichu. Ce véhicule a été omis au budget 2013, puisque son achat était prévu pour le printemps 2013 et se voit maintenant repoussé de 8 mois.

La parole n'est plus demandée, La Présidente passe au vote.

L'amendement sous n° **811.331.150** proposé est accepté par 59 voix (à l'unanimité).



**Au vote, les comptes amendés du dicastère Services Industriels sont acceptés  
par 59 voix, à l'unanimité.**

### RECAPITULATION GENERALE

Compte n°	Libellé	Projet budget 2014	Amendement	Budget amendé 2014
<b>151.318.500</b>	Sécurité et stationnement (festival de Cully-Jazz)	120'000	-10'000	110'000
<b>152.365.910</b>	Subventions aux sociétés	80'000	-10'000	70'000
<b>210.330.100</b>	Défalcations – Pertes sur débiteurs	200'000	-50'000	150'000
<b>811.331.150</b>	Amort. obligatoire – Prospection eau sout.	156'000	-56'000	100'000

Une discussion d'ordre général est ouverte.

M. P. Humbert : Par rapport au plan des investissements, il a remarqué que l'étude de la réalisation de la déchetterie de Chincuz est repoussée à des jours meilleurs. Il reconnaît le montant énorme des investissements à venir, toutefois plusieurs habitants attendent depuis des années cette décharge et la remettre à 2017 et plus – sauf s'il s'agit d'une question d'aménagement du territoire – lui paraît très tard. Sa 2<sup>ème</sup> réflexion est que le montant de CHF 500'000 suffira à mettre un portail d'entrée et à aplanir la déchetterie. La somme de CHF 1,5 million lui semble adéquate pour une déchetterie digne de ce nom.

M. P. Chollet, Municipal : Cette déchetterie est liée à l'adoption du Plan directeur communal qui est actuellement toujours bloqué. Ce Plan dépend du fonds de maintenance du Plan cantonal régional qui dépend du Plan directeur cantonal. Tant que ces étapes ne sont pas faites, ces plans restent bloqués. Les services de l'Etat sont frileux par rapport à un Plan Directeur communal relatif à une votation qui se déroulera en 2014. Rien ne bouge en l'état. On ne sait pas non plus si on aura besoin d'une aussi grande déchetterie.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 27/2013 de la Municipalité du 4 novembre 2013,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

par 59 voix (à l'unanimité)

- **d'approuver** le projet de budget *amendé* de la Municipalité.

Les résultats de ce budget se présentent comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>CHF</b>	<b>35'744'000</b>
<b>Charges totales</b>	<b>CHF</b>	<b>36'338'500</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>594'500</b>

**8. PRÉAVIS N° 28/2013 – AUGMENTATION DU PLAFOND DE CAUTIONNEMENT**

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

**CONCLUSIONS****LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU**

- vu le préavis n° 28/2013 de la Municipalité du 11 novembre 2013,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

par 58 voix et 1 abstention

- **de confirmer** le plafond d'endettement de CHF 45'000'000.- pour la fin de la législature 2011-2016 ;

**de fixer** le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties pour la législature 2011-2016 à CHF 15'000'000.-.

**9. DÉPÔT D'UN POSTULAT AU SUJET D'UNE ÉTUDE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU ET DE SA POLITIQUE Y RELATIVE**

Chacun a reçu copie de ce postulat, cosigné par Mmes et MM. Philippe Mäder, Florence Gross, Fenneke Reijsoo, Jean-François Parisod, Carole Bugnon-Grand, Jacques Potterat et Anne-Véronique Wiget, il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. Ph. Mäder : Comme mentionné dans le postulat, celui-ci vise à donner une idée plus précise au Conseil communal du patrimoine immobilier de la commune. Les objectifs sont les suivants :

**1) Faire un tour du propriétaire**, ce qui devrait permettre de pouvoir distinguer les objets dont l'usage est d'obtenir un rendement conforme au marché = objet de rendement, des objets qui ont pour but de fournir un service à la commune et indirectement à ses habitants (logements de fonction, logements sociaux ou à loyer abordable) et finalement de pouvoir mettre en évidence, cas échéant, les biens qui pourraient faire l'objet d'une vente parce qu'ils ne correspondent pas à l'un de ces deux critères ou d'autres critères que la Municipalité s'est fixés.

**2) Mettre en évidence la stratégie de la Municipalité sur ce patrimoine.** En effet, on a la chance de pouvoir mettre dans l'adéquation du budget un patrimoine important. Cependant un patrimoine s'entretient et à ce jour, il n'existe pas une vision claire des coûts à venir pour cet entretien, ni les revenus escomptés. De plus, dans le cadre des futurs investissements, notamment en ce qui concerne la place de la Gare à Cully, il va falloir faire des choix en termes de financement, mais également sur ce que l'on veut lui mettre dessus. Les aspirations de chacun dans ce Conseil seront vraisemblablement bien différentes, notamment en termes de types de logements ou d'affectation. Donc sans stratégie connue, il va être difficile de faire les bons choix. Ces arguments sont suffisamment importants pour justifier ce postulat que le Conseil est invité à soutenir.

M. R. Bech : Au nom de la Commission des finances, il souhaite mentionner qu'il s'agit d'une préoccupation qui l'occupe et soutient fortement ce postulat.

M. J.-Ch. Dunant : Il estime ce postulat intéressant et nécessaire comme outil de travail pour le Conseil communal. Ce postulat mentionne les immeubles et il souhaite qu'il le soit aussi pour les terrains, puisqu'ils font aussi partie du patrimoine immobilier.

*(Arrivée de M. L. Pfeiffer à 18h40)*

M. G. Hauert, Municipal : La Municipalité répondra à ce postulat lors du prochain Conseil.

M. le Syndic : Il tenait à ajouter que pour la première échéance, il aimerait présenter le choix qu'on aimerait faire de garder ou pas certains terrains. A titre personnel, ce postulat lui convient tout à fait.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

Au vote, ce postulat est accepté par 60 voix (à l'unanimité).

## 10. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASCL

10 membres se sont annoncés à faire partie du Conseil intercommunal. Il s'agit de Mme et MM. Lucie de Palma, Jean-Luc Badoux, Raoul Baehler, Raymond Bech, Nicolas Blanc, Marc Colliard, Jean-Luc Denisart, Patrice Humbert, Philippe Maeder et Pascal Paschoud.

Mme la Présidente : Y a-t-il d'autres propositions ?

Sont élus membres par acclamations :

Badoux	Jean-Luc
Baehler	Raoul
Bech	Raymond
Blanc	Nicolas
Colliard	Marc
De Palma	Lucie
Denisart	Jean-Luc
Humbert	Patrice
Maeder	Philippe
Paschoud	Pascal

Mme la Présidente : 2 suppléants se sont annoncés. Il s'agit de MM. Roland Emery et Pietro Scalfaro.

Sont élus membres suppléants par acclamations :

Emery	Roland
Scalfaro	Pietro

Ces membres devront être assermentés lors de la séance constitutive qui aura lieu mardi 10 décembre 2013 à 20h à Puidoux.

M. Y. Kazemi, Municipal : Il remercie vivement les délégués membres et suppléants et précise qu'ils recevront demain l'invitation à la séance d'assermentation. Les personnes absentes pourront être assermentées lors de la 1<sup>ère</sup> séance du Conseil intercommunal.

## 11. ELECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES FINANCES

M. Jean Micol a souhaité se retirer de la Commission des finances, ses occupations professionnelles étant trop chargées.

Mme la Présidente : Elle informe qu'une seule candidature lui est parvenue. Il s'agit de M. Christian Currat. Y a-t-il d'autres propositions ?

M. Christian Currat est élu membre par acclamations.

## 12. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

### **M. le Syndic Max GRAF**

Il remercie le Conseil de sa collaboration avec le pouvoir exécutif pendant l'année écoulée et lui souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et un repas convivial.

### **M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET**

Il relève que les 12 derniers mois on été mis à rude contribution par rapport aux déchets et qu'on va continuer à parler déchets pendant les 12 prochains mois. Il souhaite à toutes et tous de magnifiques fêtes de Noël et ses vœux de santé et de prospérité pour l'année 2014.

### **M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE**

Il remercie le Conseil de l'adoption du préavis sur la taxe de séjour et informe que la Municipalité a reçu une délégation de Chine de Cangnan, province de Zhejiang, à 500 km au Sud de Shanghai, représentant 55 millions habitants, le 28 novembre. La délégation chinoise était très contente des prestations offertes par la commune, notamment au Vinorama.

Cully Bazar : tout s'est bien déroulé et il félicite les protagonistes de cette manifestation.

Feux de vigne : on va essayer de trouver une solution régionale, malgré que ce soit un décret cantonal.

Il termine par les souhaits de bonnes fêtes de fin d'année.

### **Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS**

Elle informe que la commune de Bourg-en-Lavaux avec le vin d'Epesses est sortie au 4<sup>ème</sup> rang des Lauriers de Platine. Elle tient à féliciter les vignerons et œnologues. Elle espère que le Conseil aura l'occasion de déguster ce vin pendant la mise.

Elle remercie le Conseil de la confiance témoignée en 2013 et lui souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et ses bons vœux pour 2014.

### **M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI**

Il souhaite communiquer ce qui suit :

Chantier des Colombaires : la météo était favorable, les travaux arriveront au bout du chemin avant Noël. Les 3 descentes seront refaites au printemps 2014.

Route de Chantier : l'OFROU a entrepris des travaux (quelques trous bouchés), après quelques courriers de M. Favey, comprenant enfin que ce bout lui appartenait.

RC 780 : il est content de ce qui s'est passé, car cette route sera refaite avec un subside cantonal. Le Grand Conseil a levé le moratoire, ce qui signifie que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, il y aura CHF 1 million débloqué à titre de subsides et dès 2015, CHF 5 millions seront débloqués par année. Le dossier sera déposé de suite. Si on peut économiser CHF 50 à 100'000 pour cette route, même s'il faut attendre une année, il espère que les riverains comprendront pourquoi mettre CHF 550'000 alors qu'on peut en mettre CHF 450'000. Il est désolé du bruit généré.

Quai de l'Indépendance : des petits travaux seront faits le 9 décembre.

Concernant les investissements, une question a été posée il y a 2 mois et c'est aux pages 74 à 76 du budget qu'on a mis des montants dans les grandes lignes.

Concernant le parking d'Aran, une somme a été budgétée, car certains propriétaires ont le droit de construire une maison (3 + la commune). Ces gens s'impatientent, alors on a poussé ce parking-là plutôt qu'un autre.

*(Arrivée de M. Y. Delaloye à 18h50)*

Référendum : un référendum a été lancé du 5 décembre au 8 janvier contre l'augmentation des 4 points d'impôt. Il faudra récolter 544 signatures. Ensuite le destin appartiendra à la population. Concernant la votation, le scrutin du 9 février est trop tôt et celui du 18 mai, trop tard. Selon M. le Préfet, il faudra organiser cette votation probablement entre mi et fin mars 2014. Elle engendrera un coût d'approximativement CHF 30'000.

Il remercie, au nom de la Municipalité, tout particulièrement M. le Boursier, Alain Hersperger - qui a eu de gros problèmes de santé cette année - et le félicite pour son travail et d'avoir pris plusieurs semaines à plus de 100% pour mener ce budget à terme, malgré son temps partiel à 50%. *(Acclamations)*

Il remercie également la Commission des finances des bonnes relations entretenues, avec laquelle il a plaisir à travailler et c'est réciproque. Cela se passe bien et ses membres sont très compétents.

Il remercie également les commissions ad hoc et la Commission de gestion de leur collaboration, ainsi que les membres du Conseil des agréables relations au sein des séances.

Il souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et ses bons vœux pour 2014, ainsi qu'aux familles.

#### **M. le Conseiller municipal Georges HAUERT**

Il remercie l'audience de l'adoption du préavis relatif à la rénovation de l'appartement du vigneron à Villette, ainsi que le Conseil de la collégialité formée.

Il formule ses bons vœux à toutes et tous pour les fêtes de fin d'année et une heureuse année 2014.

#### **M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI**

Il informe les personnes qui auraient des communications à faire (articles, textes, informations) sur la prochaine Feuille de le faire d'ici le 12 février 2014 au plus tard.

Il informe que celles et ceux qui souhaitent soumettre un thème ou autre sont les bienvenus.

Il invite les personnes à voir la maquette du concours du projet du collège de Puidoux à la grande salle de Puidoux-village.

Etant le benjamin de la Municipalité, il remercie ses collègues de leur collaboration, ainsi que le Conseil de la qualité du travail fait ensemble.

Il souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de Noël et une bonne année 2014.

### 13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Bandini : Il constate sur le budget 2014 qu'il y aura 4 abonnements CFF à disposition dès janvier 2014. C'est une bonne nouvelle et il tient à le relever. Il saisit aussi l'occasion de remercier M. Silvio Crosa de son rapport sur l'APOL.

Mme Ch. Lavanchy : Elle souhaite qu'on fasse de la publicité pour les abonnements CFF.

M. J.-L. Badoux : Il souhaite réagir suite à l'intervention de Mme Nadia Cuénoud lors de la dernière séance du Conseil sur le devenir d'un Bureau technique. Il s'était investi et insisté avant la fusion pour qu'on ait un Bureau technique très fort. Ce qu'il craignait est en train de se manifester, car on se fait piéger par l'Etat. Il prend l'exemple de la commune de Lutry avec laquelle il collabore passablement et qui est fortement structurée au niveau du Bureau technique. Il s'agit d'une Municipalité sur laquelle on peut vraiment compter, particulièrement sur les divergences avec l'Etat. On se trouve dans une phase difficile avec l'Initiative Franz Weber d'une part, avec un Conseil d'Etat qui travaille sur un contre-projet d'autre part, et le public doit se prononcer sur ce fameux sujet. Il s'insurge sur le projet conséquent d'un vigneron qui aimerait agrandir son exploitation viticole. Le service de la viticulture reconnaît que ce vigneron a besoin de locaux supplémentaires et on reçoit une lettre du SDT qui dit qu'on est hors zone et qu'il ne peut accepter que des travaux de minime importance. Il cite également le cas d'une propriétaire privée sur les hauts d'Epesses qui lui a donné une lettre dans laquelle le SDT mentionne que le Maître de l'ouvrage dispose déjà des locaux projetés, le besoin n'est pas justifié, en conséquence le SDT ne donnera pas de préavis. Si on continue à se laisser faire par l'Etat, demain on dira « Vous avez déjà un WC, vous n'allez pas faire un 2<sup>ème</sup> WC ! ». En prenant du recul, on avait un projet de parking à côté du cimetière à Grandvaux où on devait ouvrir un mur sur une largeur de 3 m, de moins de 20 m d'hauteur. C'était le service des Monuments Historiques qui refusait ce projet,

car ce mur faisait partie intégrante de l'Unesco et il était exclu qu'on le démolisse. Il est surpris de voir le Conseiller d'Etat aujourd'hui qui pourtant défend les intérêts de la commune, à l'entrée de Chexbres, cassant un mur de 3 m sur 9 m de large. Personne ne lui a dit que ce mur fait partie intégrante de l'Unesco. Il renforce l'interpellation de Mme Cuénoud : il faut un Bureau technique et une Municipalité qui avance avec les entrepreneurs du district. Où est donc la compétence de la commune par rapport à l'Etat ?

Mme L. de Palma : Elle abonde dans le sens de M. Badoux, car elle aimerait revenir sur le projet du futur collège. Elle était surprise de constater qu'on allait construire un collège pour 800 élèves et qu'il n'y avait pas de salle de gym, laquelle va se trouver à 400 m à pied du collège. On va avoir énormément de questionnements sur des projets de construction techniques et de bon sens. On a besoin de pouvoir s'appuyer sur des interlocuteurs disponibles qui puissent répondre à toutes sortes de questions.

M. Y. Kazemi, Municipal : Dans les procédures de concours, en travaillant sur deux sites, la salle de gym ne pouvait pas être attenante, car il faut travailler sur 2 procédures. La commune de Puidoux a une réflexion sur un site d'importance régionale, indépendamment de la salle de gym. Une 2<sup>ème</sup> étape viendra s'occuper de la salle de gym, soit selon une variante strictement scolaire, soit selon une variante d'importance régionale.

Mme L. de Palma : Ce ne sont les 400 m qui posent problème. On se rend compte qu'aujourd'hui, plus aucun enfant ne fait 2 périodes de gym. Une période de gym représente 45 min auxquelles se soustraient 2 x 10 min pour 400 m dans un sens et dans l'autre et 15 min pour se changer, soit 25 min au total sur 45 min de gym qui tombent. Les 10 min en question font toute la différence.

M. J.-L. Badoux : Il y a 15 ans, il souhaitait que le rythme des bus à Bourg-en-Lavaux, notamment jusqu'à Pra Grana soit amélioré. Il existe des bus pyjama qui viennent à 1h15 et 3h15 jusqu'à La Croix-sur-Lutry et repartent. Il souhaiterait qu'un des deux fasse le crochet supplémentaire jusqu'à Pra Grana.

M. Y. Kazemi, Municipal : Il avoue qu'il n'a pas pensé à l'idée des bus pyjama et en prend note.

M. S. Crosa : Il remercie M. Badoux, car il y a 2 ans, il avait aussi demandé l'amélioration des transports publics et on lui avait répondu qu'on allait tenir compte de sa remarque. Or il est surpris que M. Kazemi mentionne qu'il prend note des bus pyjama. Les enfants iront du côté de Lausanne pour le gymnase. La ligne 47 s'arrête à Blessoney et depuis là, il y a un bus qui vient jusqu'à Pra Grana sans cohérence



d'horaires avec l'école. M. Crosa souhaite qu'on tienne compte de cette remarque, compte tenu du développement des hauts de Villette et Grandvaux, ainsi que de l'existence de ces lignes de bus.

M. Y. Kazemi, Municipal : Sa remarque antérieure concernait uniquement les bus pyjama. On est en contact actuellement avec le schéma directeur de l'est lausannois pour trouver des synergies et permettre des extensions de lignes. Il accepte de comprendre mais travaille en même temps sur l'amélioration de la desserte au niveau ferroviaire. Il s'agit d'un dossier qui prendra du temps. Aujourd'hui on a des contacts et on évalue les coûts.

Mme J. Potin : Elle demande ce que le Conseil communal et la Municipalité doivent répondre à la lettre ouverte de M. Urs Gallmann sur les déchets ?

M. le Syndic : Il va voir avec ses collègues en séance de Municipalité.

Mme J. Potin : Elle souhaite faire part des remarques de certains villageois de Grandvaux sur les décorations lumineuses de la Commune. La nouveauté a été beaucoup appréciée, ainsi que les cryptogrammes dans les arbres, jugés trop petits sur les façades, malgré la surprise de l'aspect fantomatique des luminaires. La remarque négative est que la mise en place semble avoir été bâclée, que des fils blancs électriques se baladent partout et que finalement, on ne voit pas vraiment les décorations de Noël lorsqu'on traverse les villages.

Mme N. Gross, Municipale : Elle n'a pas vu la décoration à Grandvaux. Les décorations n'ont pas été prêtes lorsqu'on le voulait, un fournisseur avait du retard de livraison. Les échos étaient bons à Epesses dans les fontaines, mais pas pour les luminaires. Il s'agit d'un défaut de jeunesse et elle espère y remédier l'année prochaine.

M. J.-C. Dunant : Etant parti sur une base de prototype, il évoque qu'il s'agit effectivement d'un défaut de jeunesse et demande de l'indulgence par rapport à cela pour pouvoir corriger les défauts, une partie de la réalisation étant expérimentale. Il invite chacun à visiter le village de l'autre.

M. J. Potterat : Il s'agit de goûts et de couleurs. Il trouve qu'il existe un problème technique, car lors d'un dépannage à la Rue du Temple, l'installation décorative n'était pas assez haute.

M. J.-L. Bandini : Un point positif pour M. Dunant : l'éclairage de l'arbre qui se situe sur la Place Beutal, devant l'église de Grandvaux, a un effet sympathique et bien réussi.

- Mme la Présidente : Elle évoque, au sujet du sondage des envois de documents par courriel ou papier, que 26 membres souhaitent l'envoi par papier, 29 par courriel et 12 n'ont pas répondu. Affaire à suivre donc !
- M. J.-L. Badoux : Il demande à ce que l'envoi des préavis par séance soient faits en une seule fois par courriel pour ceux qui privilégient le format électronique.
- M. P. Scalfaro : On ne va trouver la solution technique ce soir, mais il propose de réfléchir au mieux pour améliorer ce point, car ce n'est pas évident pour la secrétaire de gérer deux manières d'envoyer les documents.

La Présidente souhaite remercier la secrétaire de son travail, les membres du Bureau de leur collaboration et le Conseil du travail fourni.

Elle souhaite à son tour à l'audience et à sa famille de très bonnes fêtes, ainsi qu'un bon appétit pour le repas de clôture 2013 qui suivra à la salle Davel à Cully, menu concocté et servi par l'Auberge du Raisin.

Avec une pensée pour Nelson Mandela qui disait que *son seul regret était de ne jamais avoir été champion de boxe*, elle clôt la séance.

*(Acclamations)*

La séance est levée à 19h25.

Au nom du Conseil communal :

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo

Aran, le 17 décembre 2013